



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 49840

Texte de la question

Depuis le 1er mars 1997, les tarifs postaux des publications hebdomadaires de soixante-dix grammes ont augmenté de 51 %, passant de 0,294 francs à 0,444 francs par journal poste. Ce sont 215 hebdomadaires locaux, dont le taux de pénétration est souvent supérieur à celui des quotidiens, qui sont concernés par cette hausse des tarifs postaux. Les responsables de ces journaux sont très inquiets pour leur avenir car La Poste constitue quasiment leur moyen de distribution et cette nouvelle tarification va se repercuter sur la clientèle. M. Alain Marleix demande à M. le ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace quelles sont ses intentions à ce sujet et si cette mesure ne pourrait pas être aménagée de façon à éviter la disparition de ces hebdomadaires dont l'équilibre financier est souvent fragile.

Données clés

Auteur : [M. Marleix Alain](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49840

Rubrique : Poste

Ministère interrogé : télécommunications et espace

Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1490